

# L'école face à l'aggravation de la situation sanitaire

Mercredi, 09. septembre 2020

De: Commission fédérative «Formation, éducation et recherche» du SSP



Il faut tout faire pour éviter un nouveau passage généralisé au télé-enseignement. Photo Eric Roset

**La période de semi-confinement a démontré à quel point le contact direct et en présence de chacune et chacun est indispensable pour l'enseignement. Rien ne peut remplacer ce contact avec les élèves. Tout doit donc être entrepris pour ne pas le perdre.**

## **Des moyens pour soutenir les élèves**

Nous le constatons: des élèves en difficulté, il y en a chaque année, mais cette année il y en a davantage. Pendant le semi-confinement, l'école n'a pas pu garder un lien suffisant avec une partie des élèves, et cela malgré tous les efforts et le savoir-faire des enseignant-e-s.

Aujourd'hui, des moyens supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les élèves et combler les lacunes qui se sont creusées: dédoublement de cours, co-enseignement, mesures d'appui, etc.

Dans quelques cantons, les autorités ont annoncé la mise en place de mesures. Dans les faits, les moyens sont largement insuffisants, voire inexistantes. Or il faut investir massivement pour éviter que les inégalités sociales – qui se sont creusées durant la fermeture des écoles – s'aggravent encore au sein de la «génération confinement».

En outre, avec la pandémie, le problème des classes surchargées se pose de manière encore plus aiguë (impossibilité de respecter les distances). La demande du SSP d'une baisse des effectifs par classe est d'autant plus justifiée.

## **Enseignant-e-s vulnérables, enseignant-e-s enceintes**

Les personnes vulnérables doivent avoir droit à un congé payé (avec 100% du salaire) si on ne peut pas leur proposer un travail sûr. Cela s'applique notamment aux enseignantes enceintes (qui peuvent s'absenter du travail à tout moment, conformément à l'article 35a de la Loi sur le travail).

Cette absence au travail ne peut être comptabilisée comme une maladie ni entraîner une réduction du droit au congé maternité.

### **Mesures de protection**

Lorsque les élèves ont l'obligation de porter un masque, nous demandons que les masques leur soient fournis gratuitement, aussi longtemps que cela sera nécessaire. En outre, il faut tout mettre en œuvre pour trouver rapidement des solutions durables et écologiques (masques réutilisables).

Le port du masque rend impossible la lecture labiale, ce qui est hautement problématique pour les enseignant-e-s qui travaillent avec de très jeunes élèves, avec des élèves allophones et avec des élèves sourd-e-s ou atteint-e-s d'un trouble autistique. Dès que des masques transparents seront homologués, ils doivent être mis en priorité à la disposition de ces enseignant-e-s.

L'intensification des nettoyages et la désinfection du matériel génèrent un importante surcroît de travail pour les concierges et le personnel de nettoyage. Cette surcharge doit être reconnue et compensée.

### **Télé-enseignement et enseignement numérique**

Au vu des dégâts causés à une partie des élèves par l'enseignement à distance, cette solution doit être utilisée seulement en dernier recours. En revanche, dans le cadre de l'enseignement en classe, les moyens numériques font bien sûr partie des moyens à utiliser.

La crise sanitaire ne doit toutefois pas être un prétexte pour généraliser de manière précipitée l'usage du numérique. De plus, au lieu d'offrir de nouveaux marchés aux multinationales de l'informatique, il faut développer des solutions publiques ou privilégier les logiciels libres.

### **En cas d'enseignement à distance**

Si de nouvelles mesures doivent être prises, il faut se baser sur le bilan tiré de la période de fermeture des écoles (voir notamment les résultats des enquêtes menées par le SSP auprès des enseignant-e-s [1]).

Ainsi, il faut tout faire pour éviter un nouveau passage généralisé au télé-enseignement. Pour cela, les mesures de quarantaines sont à privilégier, de manière échelonnée: d'abord concernant les élèves, puis si nécessaire les classes, en dernier recours les établissements.

Dans tous les cas d'enseignement à distance, le SSP demande que les mesures suivantes soient prises.

- Le matériel nécessaire (du crayon de couleur à l'ordinateur) doit être mis à disposition de toutes et tous les élèves qui n'ont pas un équipement suffisant à la maison. Une formation sur

---

l'utilisation de ces outils doit leur être proposée, de même qu'un soutien technique (répondant-e-s rémunéré-e-s à leur disposition pour toute question technique).

- Il en va de même pour les enseignant-e-s et les autres professionnel-le-s : il revient à l'employeur de fournir l'équipement nécessaire et de proposer un soutien technique.
- Des dispositions claires sur la protection des données et le droit à l'image doivent être édictées.
- Un accueil à l'école, dans des locaux adaptés et avec un soutien professionnel, doit être proposé aux élèves qui n'ont pas à la maison des conditions satisfaisantes pour travailler.
- Il ne faut pas que les enseignant-e-s aient à assumer une double charge de travail (enseignement en classe et aux élèves en quarantaine).
- Pour éviter les sollicitations permanentes, des horaires de travail doivent être fixés par les directions. Les communications avec les enseignant-e-s, avec les parents et avec les élèves se font uniquement dans les plages-horaires prévues.
- On ne peut pas faire du télétravail et s'occuper en même temps de ses propres enfants. Les directions doivent discuter avec les personnes concernées pour trouver des solutions.
- Une cellule de soutien doit être mise en place au niveau cantonal pour les enseignant-e-s qui font face à une surcharge de travail. Tout-e enseignant-e doit pouvoir s'adresser de manière anonyme à cette cellule.
- Il faut des communications claires et régulières de la part des directions et des autorités scolaires.

---

[1] <https://vpod.ch/brennpunkte/coronavirus/vpod-umfrage-bei-lehrpersonen/> et <https://vaud.ssp-vpod.ch/news/2020/fort-engagement-des-enseignant-e-s-pour-des-resultats-incertains-et-frustrants/>